



Un premier ministre ne devrait pas dire ça !

L'édito



SOMMAIRE

- À l'Assemblée nationale
- En circonscription
- Tribune
- Chiffres clés
- En images

Décidément François Bayrou est encore en dessous de tout.

Lors des questions d'actualité au gouvernement, en réponse aux multiples questions posées par les différents responsables de groupes politiques, il s'est cru autorisé à se prononcer... en qualité de citoyen et comme d'habitude s'est empêtré dans des explications vaseuses en particulier sur l'exécution provisoire d'une peine complémentaire d'inéligibilité.

Je suis sidérée qu'un 1er ministre s'autorise à se prononcer sur une décision de justice en invoquant son « trouble » et bien plus grave attaquant une loi votée définitivement sur la moralisation de la vie publique qui prévoit la possibilité pour un Tribunal d'ordonner l'exécution provisoire de la décision rendue.

Le chef du gouvernement n'a pas à se prononcer sur une décision de justice.

Il doit se taire et respecter le principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs.

La Justice est indépendante et cette indépendance dans un État démocratique est sacrée.

Au-delà de cette indépendance l'exécutif doit viser à ce que les magistrats soient protégés dans leurs fonctions.

Comment protéger des magistrats quand des élus se permettent d'attaquer directement une décision de justice rendue ?

Je me permets de rappeler l'article 434-25 du code pénal à savoir que « le fait de chercher à jeter le discrédit, publiquement par actes, paroles, écrits ou images de toute nature, sur un acte ou une décision juridictionnelle, dans des conditions de nature à porter atteinte à l'autorité de la justice ou à son indépendance est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende ».

Marine LE PEN et tant d'autres pourraient être poursuivis sur ce fondement.

J'avoue être sidérée par la campagne de victimisation du RN qui n'a pas peur de hurler, quand cela concerne tous les autres, au laxisme de la justice et à l'injustice quand leurs élus violent la loi pénale.

Il me paraît important de rappeler que le jugement du Tribunal correctionnel de Paris sanctionne des délits qui ont duré pendant plus de 10 ans et que **Marine LE PEN est une justiciable comme les autres.**



À L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Mon intervention
en séance publique

Examen de la proposition de loi sur le Narcotrafic : améliorer la lutte contre le trafic, accroître les mesures de prévention

L'Assemblée nationale a examiné en séance publique, à compter du 17 mars dernier, la proposition de loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic.

J'ai été désignée responsable de ce texte par mes collègues du groupe socialistes et apparentés.

Vous retrouverez dans le QR code ci-après des extraits de mon intervention en séance publique.

De la nécessité de se doter de moyens efficaces et modernes

Nous avons siégé pendant plus d'une semaine en séance de jour comme de nuit pour examiner ce texte.

Notre pays doit se doter de moyens modernes, renforcés et surtout

efficaces pour lutter contre le trafic de drogues.

Cette lutte ne doit pas se faire au détriment de nos libertés et de nos droits.

En amont, la nécessaire prévention

Les dispositions les plus liberticides de ce texte n'ont été votées que grâce aux voix du RN très mobilisé face à un bloc central absent à la fois de la commission des lois, de la séance et des débats ... chacun a donc pris ses responsabilités.

La lutte contre le trafic ne sera vraiment efficace que par une augmentation très significative des moyens matériels et humains, mais aussi en développant des politiques offensives de prévention.



Du consentement dans la définition légale du viol

Mes collègues députées Véronique Riotton et Marie-Charlotte Garin, ont déposé une proposition de loi visant à intégrer la notion de consentement dans la définition du viol et des agressions sexuelles.

Cette proposition de loi souhaite principalement inscrire l'absence de consentement de la victime dans la définition du viol et des autres agressions sexuelles.

Les magistrats auditionnés ont tous confirmé que le problème des poursuites ne venait pas de l'écriture du texte dans le code pénal.

L'affaire Pelicot en est bien la preuve.

Je ne suis ainsi pas favorable à l'introduction de la notion de consentement dans la définition du viol. Cette position est nourrie par mes 38 ans d'exercice professionnelle aux côtés des victimes notamment de viols ou d'agressions sexuelles.

Je suis convaincue que cette modification ne sera pas de nature à faciliter les poursuites et les condamnations pour violences sexuelles, et déplacera par ailleurs systématiquement les débats sur le comportement de la victime.

[Lire la suite](#)



Atelier Législatif Citoyen sur la santé mentale : vers une action législative

EN
CIRCONSCRIPTION



Le jeudi 27 mars 2025 s'est tenu mon second Atelier Législatif Citoyen (ALC) à la Maison pour tous d'Anglet, consacré à la santé mentale. Si cette dernière avait été proclamée « Grande cause nationale » par le gouvernement Barnier avant sa chute, puis reprise par le Premier ministre François Bayrou, aucune initiative gouvernementale n'a encore vu le jour sous la 17ème législature sous forme de projet de loi. En revanche, de nombreuses propositions émanent des parlementaires.

Face à l'urgence, il est essentiel d'organiser ces rencontres pour nous aligner sur les réalités du terrain. Cet atelier a réuni plus de soixante participants et cinq intervenants issus des milieux médicaux et associatifs.

mentale et trouble psychique ne sont pas synonymes.

Une personne peut vivre avec un trouble tout en ayant une bonne santé mentale, tandis qu'une autre, sans pathologie diagnostiquée, peut traverser une période de grande fragilité psychologique.

Une approche systémique

Un autre point essentiel est l'impact des déterminants socioéconomiques et de l'environnement psychosocial.

Ces facteurs pèsent autant que les prédispositions génétiques ou antécédents familiaux.

La précarité, la violence et les inégalités sociales sont autant de réalités qui augmentent le risque de souffrance.

Un enjeu universel

L'un des enseignements de cette rencontre est la nécessité de clarifier les concepts : santé

Un bilan de l'ALC sera très prochainement disponible dans une fiche de synthèse rédigée par mon équipe et téléchargeable en ligne.



[Aller plus loin](#)



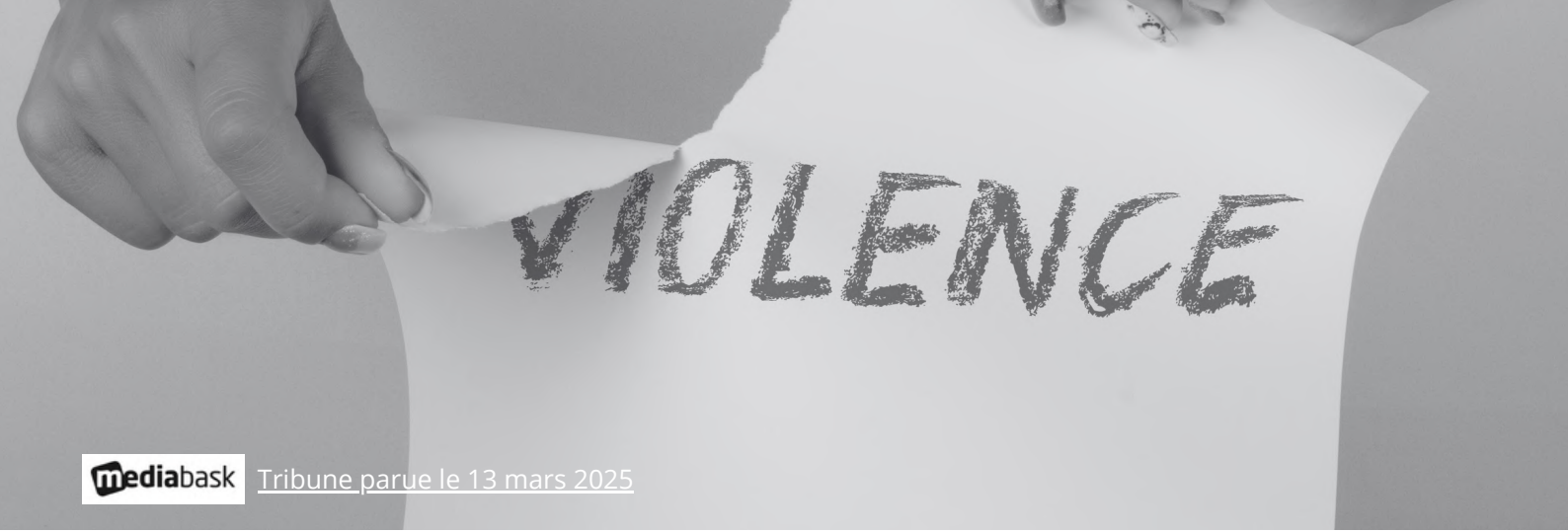
Mon intervention
au Forum de l'IFJD

Forum "Violences sexuelles" : il est urgent de lever les prescriptions



Samedi 15 mars, j'intervenais à Bayonne dans le cadre du Forum « Violences sexuelles : écouter, protéger, réparer », organisé par l'Institut Louis Joinet, sur l'imprescriptibilité des crimes sexuels sur les mineurs. Un Forum intense, entre témoignages de l'horreur, silence assourdissant, responsabilité collective et espoir d'une justice réparatrice autant que faire se peut.

[Lire la suite](#)



VIOLENCE

mediabask

Tribune parue le 13 mars 2025

TRIBUNE

« Briser l'omerta, rendre justice »

Je suis en colère face à une société qui tolère encore les violences sexuelles, qui protège les agresseurs et méprise la parole des victimes. J'ai plaidé, j'ai écouté, j'ai vu des femmes et des hommes brisés par ce système qui trahit celles et ceux à protéger.

L'affaire Bétharram révèle une réalité insupportable : une victime qui parle est une victime qu'on isole, qu'on soupçonne, qu'on humilie. L'omerta institutionnelle fait le lit de la culture du viol. En refusant le huis clos, Gisèle Pelicot nous a donné une leçon.

Le 3919 a enregistré six fois plus d'appels liés à des cas de soumission chimique entre septembre et décembre 2024. Une prise de conscience massive grâce à la force d'une femme qui a refusé de se taire.

Ce 8 mars, à Bayonne, près de 1 300 personnes ont défilé pour une riposte féministe face aux inégalités et à la montée des discours masculinistes. Je les admire profondément. La jeunesse combative, animée par une solidarité sans faille, incarne une force politique immense. Cette énergie, ce refus de se taire, c'est la promesse d'un avenir plus juste.

Ce 8 mars ont résonné en moi les mots de Simone Veil : "Pour les générations futures, il est essentiel de transmettre la mémoire des horreurs passées afin de prévenir leur répétition". Les victimes – hommes comme femmes – brisent le silence de l'assourdissante impunité. L'État doit maintenant faire honneur à leur bravoure.

Pourtant, les associations locales, maillons essentiels de l'accompagnement, sont menacées par son désengagement. En février, planait la menace de fermeture du Centre de santé sexuelle du Centre hospitalier de la côte basque.

Comment justifier que, face à l'explosion des signalements, les financements diminuent ? Que valent les grandes déclarations du Gouvernement face à cette réalité ? Dans l'État français, un enfant est abusé toutes les trois minutes, ce sont 160 000 enfants victimes de violences sexuelles par an selon l'Unesco.

L'éducation est la clé essentielle de ce combat. Enseigner le respect du consentement, l'égalité entre les sexes, le droit à disposer de son corps n'est pas une option : c'est une nécessité vitale.

Les victimes continuent de se heurter à un mur institutionnel : 65% des plaintes précédant des féminicides sont classées sans suite, 46% des viols sont requalifiés en agressions sexuelles. Metoo, Noustoutes, Balancetonporc, affaire Pelicot, Le Scouarnec, Bétharram : c'est la libération de la parole des victimes. Cette lutte reste encore un angle mort des politiques publiques françaises. Un déni, un manque de courage, une absence de volonté

politique refusant de voir la réalité.

En janvier 2025, notre pays a été condamné par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) car un juge français avait prononcé le divorce au tort exclusif d'une épouse âgée parce qu'elle refusait "sans raison valable" d'avoir des relations intimes avec son mari.

La CEDH donne une magistrale claque au patriarcat français en dénonçant le bon vieux "devoir conjugal", contraire à la liberté sexuelle et au droit de disposer de son corps.

"Être une femme libre, c'est d'abord être libre de son corps", affirme avec justesse Leïla Slimani. En France, les épouses peuvent dire merci au droit européen là où l'État français les a trahies. La culture du viol est un poison. La culture du consentement en est le remède. Il faut sans plus tarder engager une véritable loi-cadre.

Rappelons enfin que la violence ne connaît pas de frontières. Partout, dans le monde, les droits des femmes sont attaqués. Ce que vivent ces femmes est une guerre globale contre leur seule existence.

Le 15 mars prochain, je serai à Bayonne, invitée par l'Institut Louis-Joinet pour débattre de ces questions. Je parlerai pour celles qui n'ont plus de voix, pour celles que la société a abandonnées, pour celles qui continuent de se battre. Dans ce combat, je crois en la force de la jeunesse, en la puissance du féminisme.

Briser l'omerta, rendre justice, parce que chaque jour qui passe sans action est un jour de trop.

Données statistiques Harris Interactive sur les risques liés aux violences sexuelles faites aux enfants notamment sur Internet : connaissance et niveau d'information des Français.
Enquête réalisée du 13 au 17 septembre 2024 sur un échantillon de 1042 personnes de la population française de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas et redressement aux variables sexe, âge, CSP, région et catégorie d'agglomération de l'interviewé(e).



CHIFFRES CLÉS

PÉDOCRIMINALITÉ ET CYBERPÉDOCRIMINALITÉ EN FRANCE

« Il est urgent de protéger nos enfants »

Le 12 mars dernier, je participais à Paris à un déjeuner d'échanges sur le thème **“Quelles solutions pour lutter contre la pédocriminalité en ligne ?”**.

Ce dîner accueillait comme intervenants des membres de la **CIIVISE (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants)** ainsi qu'une enquêtrice en cybercriminalité.

Ces derniers ont mis en lumière des chiffres effarants, sidérants et dramatiques qui témoignent de l'urgence absolue de protéger nos enfants.

En France, en 2025, nos enfants ne sont pas protégés des pédocriminels et cyberpédocriminels comme ils le devraient.

50/50

En matière de violences sexuelles faites aux enfants sur Internet, c'est 50/50 : **filles et garçons sont autant concernés.**

160.000

C'est le **nombre d'enfants abusés chaque année en France, soit un enfant toutes les trois minutes.**

Moins d'**1** min.

S'écoule en moyenne avant qu'un potentiel auteur de violences sexuelles ne **contacte un enfant sur un site internet ou une application** pour dialoguer.

3/30

Sur une classe de 30 élèves, en moyenne **3 ont été (ou sont) victimes d'inceste.**



Atelier Législatif Citoyen à Anglet



Le 27 mars, vous étiez nombreux à venir échanger sur le thème "Santé mentale : crise silencieuse, réponse urgente".



Intervention au Forum "Violences sexuelles : écouter, protéger, réparer" le 15 mars à Bayonne.



Le 13 mars, sur le plateau de France 3 dans l'émission dédiée à l'Affaire Betharram.



Lors de l'inauguration des blocs opératoires du Centre de Cardiologie du Pays basque.



Au lycée Cantau, les élèves m'ont interrogée sur le rôle et le quotidien d'une députée.

Vendredi 14 mars, j'ai eu le plaisir de rencontrer deux classes du lycée Cantau à Anglet.



**LIRE L'ARTICLE
EN LIGNE**



facebook.com/colette.capdevielle



x.com/c_capdevielle



instagram.com/capdeviellecolette

POUR ME CONTACTER

Permanence de Bayonne (sur rendez-vous)

7, chemin de la Marouette
Espace Toki Lana
(4ème étage)
64100 Bayonne

colette.capdevielle@assemblee-nationale.fr
06.84.46.36.33

À l'Assemblée nationale

Colette Capdevielle
126, rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

www.colette-capdevielle.fr